

Voici les nouvelles propositions de la Direction suite à notre rencontre de ce Mardi 15 Janvier:

• Pour les salariés non individualisés < 55 000€

- ➔ Augmentation Générale : + 0,6%
- ➔ Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 0.9% de la masse salariale
- ➔ Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale

• Pour les salariés individualisés > 55 000€

- ➔ Pas d'Augmentation Générale !
- ➔ Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 1,5% de la masse salariale
- ➔ Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale

LES DERNIERES REVENDICATIONS DE LA CFTC

Une Augmentation Générale à 1,8%
pour les salaires < 60 ke

Une enveloppe d'Augmentation
Individuelle de 1,2% de la MS



Une revalorisation des
tickets restaurant
Aucune Augmentation depuis 2018!



LA DERNIERE RENCONTRE EST PREVUE LE 29 JANVIER 2025

Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !
contact@cftc-covea-france.fr

